



St-Cergue, le 4 février 2013

**PREAVIS MUNICIPAL No 05/2013**

Concernant une demande de crédit de CHF 183'000.— pour le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à l'Avant-Poste

---

Déléguée municipale : Mme Cornélia Gallay

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**But**

Le présent préavis a pour but d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à l'Avant-Poste qui a subi de nombreuses fuites.

**Exposé des motifs**

Les conduites d'eau potable du quartier de l'Avant-Poste datent de la fin des années 70. Depuis une dizaine d'années, une demi-douzaine de fuites s'est produite sur ce tronçon. Toutes ces fuites sont des percements ponctuels qui ont été réparés, mais qui démontrent que la conduite est en fin de vie. La dernière fuite a eu lieu en automne 2012.

La conduite avait été posée dans la banquette de la route, mais comme il s'agit de terrains privés, des accès et des haies ont modifié la configuration des lieux et rendent le remplacement de la conduite à son emplacement actuel impossible. Le projet prévoit donc de déplacer la conduite sur le tracé de la route. Les travaux impliquent la reprise des concessions actuelles et la réfection de la chaussée. Les deux bornes hydrantes seront remplacées par des neuves. Un subside d'environ 20% sur la partie défense contre l'incendie sera demandé à l'ECA.

Coûts des travaux TTC :

Génie civil	CHF 76'000.-
Appareillage	CHF 74'000.-
Honoraires ingénieur	CHF 18'000.-
Divers et imprévus	<u>CHF 15'000.-</u>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 183'000.-</b>

## Financement

Le coût des travaux sera financé par la trésorerie courante.  
Il sera amorti en une année par prélèvement sur le compte de réserve affectée 9280.20

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,  
Vu le préavis de la Municipalité No 05.2013  
Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,  
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement d'un tronçon de conduite d'eau potable à l'Avant-Poste
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 183'000.00
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement en une fois, par un prélèvement sur le fond de réserve affectée 9280.20

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 4 février 2013

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

T. Magnenat F. Vol

